

Jean Senn de Munsingen : évêque de Bâle et sa famille

Autor(en): **Türler, Henri**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **17 (1910-1911)**

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-685002>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Jean Senn de Munsingen

Evêque de Bâle et sa famille

Parmi les princes de l'Eglise qui ont successivement occupé le siège épiscopal de Bâle, Jean Senn de Munsingen fut certainement un des plus éminents. Au cours de son règne qui fut particulièrement long, — il va de 1335 à 1366 et ne fut dépassé que par celui de trois de ses successeurs — il réorganisa son évêché qui avait été, sous ses prédécesseurs, le théâtre de nombreux conflits intérieurs, et il y rétablit l'ordre. Il restaura les finances, affermit les droits de l'Eglise de Bâle sur le pays et chercha uniquement à remplir fidèlement les devoirs de sa haute charge, aussi bien au point de vue religieux qu'au point de vue temporel. Sans doute, des malheurs publics assombrirent son règne, ainsi la peste et notamment le tremblement de terre de 1356, qui eurent pour la population les suites les plus funestes. L'annaliste de la Cathédrale de Bâle le proclame un prince pacifique, un bon père pour ses sujets, aimé du chapitre, du clergé et du peuple, un prince qui a employé toutes ses forces à augmenter la prospérité du pays, à consolider ses institutions et à rebâtir forteresses et églises.

Au moment de son élection, Jean Senn était à la fois chanoine de Bâle, de Constance*) et de Mayence et en outre prévôt de St-Victor dans cette dernière ville. Cependant il n'avait mis aucune hâte à obtenir l'ordination qui correspondait généralement à ces différentes dignités. Il n'était que sous-diacre, et 13 ans auparavant, il était encore

*) *Regesta Episcoporum Constansium* II N^o 5241.

laïque. La famille de simples ministériaux dont il était issu avait sa résidence à Munsingen, où son château occupait la place du château actuel. Il est d'autant plus surprenant qu'un simple chanoine, d'une origine aussi modeste et dont la famille n'avait eu jusqu'alors aucune espèce d'attache avec l'évêché, ait été préféré aux hauts dignitaires du Chapitre de la noblesse indigène et parmi lesquels se trouvaient le prévôt Thuring de Ramstein*), le doyen Jacob de Wattewiller, le chantre comte Louis de Thierstein, l'archidiacre Conrad Schaler, le custode Jean Munch, l'écolâtre Bebelnheim. Il ne faut pas oublier que jusqu'à Henri de Isny, la dignité d'évêque de Bâle n'avait été conférée qu'à des membres de la haute noblesse. Le premier membre d'une famille de petite noblesse qui avait été élu par le Chapitre fut Pierre Reich. En 1325 le choix tomba pour la seconde fois sur un Bâlois de petite noblesse, Hartung Munch, mais le pape ne le ratifia pas, alléguant que c'était à lui, et non pas au Chapitre, qu'appartenait l'élection. Comment se fit-il que, dix ans plus tard, les chanoines élirent un étranger qui n'était issu que d'une famille de simples chevaliers ? C'est ce que nous dira la Charte qui lui fut octroyée à la suite de son élection par le Chapitre. Le premier témoin qui y est nommé, l'évêque de Strasbourg, Berthold de Buchegg, oncle de Jean Senn, était l'un des principaux partisans de ce choix, et c'est à son influence, à ses relations avec les principales familles de Bâle, que son neveu dut de pouvoir s'asseoir sur le siège épiscopal.

Berthold qui avait appartenu longtemps à l'Ordre teutonique, et qui avait administré la commanderie de Sumiswald ainsi que celle de la province d'Alsace et de Souabe, devait à son tour son élection au siège de Strasbourg à la protection de ses frères, dont l'un était archevêque de Mayence et l'autre le comte Hugo de Buchegg. Ce dernier était un guerrier intrépide, qui avait rendu des services signalés au roi Henri de Luxembourg dans ses campagnes

*) D'après A. Burkhardt Th. de R. était le cousin du père de Jean Senn (Manuel généalogique I, 341).

d'Italie, et qui devint plus tard le familier du roi Robert de Naples. Grâce à la faveur dont il jouissait à la cour papale d'Avignon, il réussit à faire élire son frère Mathias archevêque de Mayence. Tous les trois étaient des hommes d'une rare valeur, des caractères extrêmement énergiques, et très au courant des affaires politiques de leur temps. Ils étaient les partisans dévoués du pape et de la maison d'Autriche et, par conséquent, les adversaires du roi Louis de Bavière. Mathias, le cadet, qui mourut prématurément en 1328, avait ouvert la carrière à son neveu Senn en le faisant élire chanoine de Mayence et prévôt de St-Victor.

Le comte Hugo eut, lui aussi, l'occasion de prêter une aide efficace à son neveu, le nouvel évêque de Bâle, car le pape refusait de reconnaître l'élection faite par le Chapitre et avait interdit à l'archevêque de Besançon de la ratifier. Après de longues négociations à Avignon, où le nouvel évêque s'était rendu accompagné du comte Hugo, du Bourgmaitre de Bâle et d'autres notabilités, on réussit à obtenir le consentement de Sa Sainteté, à condition que l'élu renonçât à son élection par le Chapitre et reçût la mitre comme élu directement par le Saint Siège.

Le sentiment très vif de la solidarité familiale qui unissait les comtes de Buchegg, se manifestera également à l'égard de leurs sœurs et de leurs descendants, pour lesquels ils jouèrent souvent le rôle de père. L'une des sœurs, Anastasie de Buchegg, était mariée avec le baron Ulrich de Signau, auquel elle ne donna pas moins de cinq fils et quatre filles, qui jouirent tous, plus ou moins, de la protection de leurs oncles de Buchegg. L'un, Ulrich, devint prévôt du grand Chapitre de Strasbourg, Berthold devint chanoine de ce Chapitre, Hugo fut moine à Murbach en Alsace et plus tard prévôt de Lucerne, tandis que Robert mourut jeune et que Mathieu est mentionné en 1396 comme étant juge dans le landgraviat de la Haute-Alsace. L'évêque Berthold de Strasbourg maria deux de ses nièces dans de grandes familles et les dota généreusement. Anna de Signau épousa en premières noces le comte de Fribourg et en secondes noces le duc Hermann de Teck. Jeanne, qui fut d'abord l'épouse du baron Ulrich de Schwarzenberg,

devint plus tard la femme du comte Jean de Furstenberg, Marguerite de Signau fut abbesse de Fraubrunnen. La quatrième fille dut son mariage à l'influence de son oncle, l'archevêque de Mayence. Elle eut, comme comtesse de Kybourg, quatre fils qui devinrent tous chanoines de Strasbourg, tandis que d'autres de ses enfants entrèrent dans l'ordre teutonique et d'autres encore restèrent laïques.

Jeanne de Buchegg, une autre sœur des trois comtes, avait en quelque sorte fait mésaillance par son mariage avec le chevalier Burkhard Senn de Munsingen ; en conséquence, ses enfants n'appartenaient plus à la haute noblesse comme elle-même, mais à la petite comme leur père. Du mariage étaient nés, outre l'évêque Jean Senn, deux fils et trois filles, envers lesquels les comtes de Buchegg se montrèrent aussi bons parents. On sait pertinemment que ce fut l'évêque Berthold de Strasbourg qui dota sa nièce Benignosa Senn lorsqu'elle se maria avec le chevalier Thierry de la Maison (Dietrich vom Huse*). Nous ne savons rien d'une sœur de cette dernière, Catherine, femme du chevalier Hartmann de Baldegg, mais leur fils reçut en 1361 un fief de l'évêque. Une autre sœur, Marguerite, trouva une belle position comme abbesse du riche couvent de Niedermunster près de Strasbourg, où elle mourut en 1377.

Nous ne savons pas jusqu'à quel point la sollicitude de l'évêque de Strasbourg s'étendit à ses neveux Conrad et Burkhard Senn, mais il ne dut pas rester étranger au brillant mariage que ce dernier contracta avec une fille du Sire de Neuchâtel en Bourgogne. En revanche nous savons mieux ce que le comte Hugo de Buchegg, qui fut le dernier de sa famille, fit pour ses neveux ; à sa mort qui survint en 1347, Robert de Signau et Conrad et Burkhard Senn héritèrent de ses fiefs de l'Empire, tandis que la Seigneurie de Buchegg (district soleurois du Bucheggberg) revint comme alleu au chevalier Burkhard Senn, qui dès cette époque se nomma habituellement seigneur de Buchegg, où, tout court, Burkhard de Buchegg.

*) Oberbadisches Geschlechterbuch I, 555.

Comme les comtes de Buchegg, l'évêque Jean Senn montra une vive sollicitude envers ses frères et sœurs; il se fit un devoir de les protéger et de leur venir en aide. On ne saurait dire cependant qu'il les ait favorisés outre mesure; il n'a pas dépassé en cela les limites admises à cette époque.

Nous constatons tout d'abord qu'en 1339 et 1340, son beau-frère Thierry de la Maison résidait en qualité de bailli dans le château de Porrentruy, relevé de ses cendres. C'est à ce dernier et à sa femme que se rapportent les notes suivantes, tirées des comptes de la ville de Porrentruy, comptes qui, pour une longue série d'années, n'ont pas encore été mis à profit pour l'histoire.

1339 (après Pâques). « Item que a maidame lai baillie quant elle gesait danfant que es suers monsignour lavesque de Baille**) et a lai suer monss. lavesque de Strabourch***) 5 s. minus de 6 livres ». — Après le 25 décembre » : « Item a la baillie 60 s. de bone etsroinne apres nativetel, item monss. le bailli 60 s. de bone estroine apres nativetel ».

1340. « Item paiz a l'archeret 40 s. pour le bailli quant il fuyt repairie de lantarement son frere ». — « Item 60 s. que li conseilz done a bailli quant on fuit a lai jornee de Liestat ». — « Item 57 s. que li conseilz paye pour la charroi a madame la baillie pour la mone a Blamon a lai feste au mois de oust ». — « Item 60 s. a bailli le jor de sain André » (à l'occasion de son départ).

Thierry de la Maison entra ensuite comme bailli au service des ducs d'Autriche. Il se rattacha à l'Evêché en 1355 en transformant son château et son village de Paffstadt en fief épiscopal, en retour de quoi il reçut des dîmes en Alsace d'une valeur de 200 marcs.

L'écuyer Conrad Senn, l'aîné des trois frères, remplit, du moins dès l'année 1340 jusqu'à sa mort, qui survint

**) L'abbesse de Niedermünster et la dame de Baldegg.

***) Laquelle des trois sœurs ?

au début de 1365, quatre mois avant celle de l'évêque, son frère, la charge de meyer ou de bailli de Bienne. Dans ces fonctions, il rendit de grands services à son frère, car à cette époque les différends entre les Biennois et l'évêque ne manquaient pas. De ce que Conrad Senn occupa si longtemps cette charge, on peut conclure qu'il administra avec justice et sagesse. L'évêque lui montra sa reconnaissance en lui donnant en fief des biens et revenus au Schlossberg, à Boujean, Orvin, Frinvillier et Péry, et probablement aussi à Ronchâtel. Conrad fut fait chevalier dans un âge avancé, probablement lors de l'expédition de Zurich en 1351. Comme on l'a vu plus haut il mourut au début de 1365 ; pour assurer le repos de son âme, il avait cru devoir léguer à l'abbaye de Fraubrunnen son cheval, que Burkhard racheta au prix élevé de 70 livres, qu'il ne put pas payer comptant et en garantie duquel il hypothéqua son bien de Gälchliwyl. Sa femme Parisa, qui lui survécut, conserva des revenus dans la seigneurie de Munsingen.

Burkhard avait considérablement plus de valeur que son frère Conrad ; il occupait un rang plus élevé dans la société, déjà par sa femme ainsi que par sa parenté. Sa belle-sœur, Varenne de Neufchâtel, était la femme du comte Rodolphe de Nidau, qui perdit la vie à Laupen, et leurs enfants, — le dernier comte de Nidau et les deux comtesses Anne de Kybourg et Varenne de Thierstein, — étaient ses cousin et cousines. Catherine de Neufchâtel-Blamont qui épousa en 1339 le comte Louis de Neuchâtel en Suisse, était probablement une seconde belle-sœur de Burkhard Senn ; Varenne (Verena) de Neuchâtel, fille de Catherine, reçut de l'évêque Jean Senn une dot de 500 florins lorsqu'elle se maria, en 1364, avec le comte Egon de Fribourg (Trouillat IV, 213).

Lorsqu'en 1351 la veuve du comte Rod. de Nidau se remaria avec le comte Jean de Habsbourg-Laufenbourg, Burkhard Senn devint par le fait son parent ; cependant, ceci ne présentait aucun avantage pour lui, vu les embarras financiers du comte de Habsbourg, qui avait été longtemps condottiere en Italie. Vers la fin de 1340, Burkhard fit son entrée au

château de Porrentruy, comme successeur de son beau-frère Thierry de la Maison ; il y fut jusqu'en 1347, puis de nouveau de 1350 à la fin de 1364 comme lieutenant de son frère. Il était le premier parmi les nobles qui résidaient à Porrentruy et il tenait le conseil de cette ville dans une dépendance respectueuse. Après qu'en mai 1347 le château de Buchegg lui fut échu en héritage, c'est dans ce château qu'il résidait lorsque ses fonctions n'exigeaient pas sa présence à Porrentruy ou ailleurs. Une lettre non datée, mais qui se rapporte à la persécution des juifs qui eut lieu en 1348, nous apprend que Burkhard Senn, alors juge en Haute-Alsace, eut à se justifier devant le Conseil de Strasbourg d'avoir fait exécuter deux juifs baptisés *)

En 1360, l'empereur Charles IV l'éleva au rang de baron, lui conférant ainsi une dignité qui faisait de lui l'égal des comtes et des autres barons ; il porta dès lors le titre de « sire de Buchegg ». Le brevet impérial nous est resté conservé dans un fragment des registres de l'empereur Charles IV ; il constitue les plus anciennes « lettres de baronnie » que nous connaissions. La dignité de chevalier avait été conférée à Burkhard déjà avant son mariage, en 1339. Son frère le récompensa de ses services à l'Évêché par divers fiefs, en particulier ceux du château de Miécourt, une partie du château de Pleujouse et par des biens et revenus à Delémont, Courtedoux, Courfaivre, Glovelier et Bassecourt.

Sous l'évêque Jean de Vienne, le successeur violent et querelleur du pacifique Jean Senn, les relations entre Burkhard et l'Évêché devinrent bientôt mauvaises, au grand détriment du premier. Déjà en juin 1367, Burkhard Senn avait, sans dénoncer la paix, fait prisonniers deux ambassadeurs de l'évêque, dont celui-ci dut racheter la liberté moyennant 4000 florins. Les choses changèrent cependant bientôt : lorsqu'en novembre et décembre 1367 la guerre entre Berne et l'évêque faisait rage, Burkhard qui était combourgeois de Berne et de Soleure, devait ou bien

*) Strassburger Urkundenbuch V, 167.

prendre le parti de Berne, ou bien rester neutre ; il faut admettre, que son attitude déplut à l'évêque, car on la lui fit expier en l'obligeant à recevoir comme fief de l'évêché, déjà le 14 janvier 1368, sa seigneurie de Buchegg. En outre, cette même année, le 15 juillet, nous voyons son fils du côté de l'Evêché, d'après la note suivante des comptes de Porrentruy :

« Le senbedy devant lai Madal (ein) fur (ent) eslez ly sergenz pour aler en lai chevachie vers Berne, orent v sols — Eodem die sinquo a filz monss. Bourquar, seignour de Bouechque, iii channes de vin, valent iiii s. pris chiez le Malaire.

Le fier baron mourut l'année suivante, en laissant deux fils et une fille. Nous ne voulons pas passer sous silence un petit fait qui montre la violence du sire Burkhard, ou plutôt celle de son époque : En 1366, son fils Théobald avait revendiqué le bénéfice de la paroisse de Umkirch, en Alsace ; mais le Saint-Siège l'attribua à un autre, qui fut dès lors en butte à la vengeance des parents de l'évincé, si bien que le pape dut le recommander à la protection de l'évêque de Constance**). Burkhard, désirant que ses biens demeurassent en entier à son fils aîné, qui portait le même nom que lui, avait destiné le cadet Théobald à l'état ecclésiastique et lui avait fait conférer, déjà à l'âge de quinze ans, la dignité de prévôt de Moutier-Grandval***). Mais Théobald, qui n'avait pas encore pris les ordres hérita conjointement avec son frère, avec qui il partagea la seigneurie de Buchegg jusqu'à sa mort, qui doit être survenue en automne de 1371. Son frère Burkhard, qui était devenu chevalier cette même année, fut bientôt de compagnie avec son beau-frère Jean de Bechbourg, et d'autres nobles, en guerre avec l'évêque. Il mena si bien la campagne, qu'en mai 1373 l'évêque se vit obligé d'acheter la paix moyennant une

***) Regista Episcop. Constanc. II N° 5957.

***) Son prédécesseur était Conrad Senn, chanoine de Bâle, appartenant à une autre branche de la famille.

forte somme. L'année suivante, Burkhard qui s'était mis du parti de l'évêque, guerroyait pour celui-ci avec le comte Jean de Thierstein, le baron de Bechbourg et d'autres, contre la ville de Bâle, à laquelle ils cherchaient à nuire en faisant prisonniers ses marchands, selon la coutume du temps. C'est ainsi qu'au printemps de 1374 ils dépouillèrent une caravane de marchands dans le Buchsgau, sur le territoire du comte de Nidau ; le produit de l'affaire, parmi lequel se trouvaient plusieurs quintaux de safran, fut mis en sûreté au château de Falkenstein, qui appartenait aux Bechbourg. Les Bâlois considèrent la chose comme un vulgaire brigandage et, avec le comte de Nidau, mirent le siège devant Falkenstein. La garnison du château dut se rendre à merci le 30 mai 1374 ; les simples soldats furent exécutés dans le voisinage, tandis que leurs chefs, Burkhard Senn, le comte de Thierstein, Conrad d'Eptingen et d'autres furent emmenés prisonniers par le comte de Nidau, qui les enferma dans son château. Les Bâlois et leur allié ne laissèrent de longtemps aucun répit au baron de Bechbourg, qui n'était pas à Falkenstein, et ses amis et complices demeurèrent prisonniers. Burkhard Senn était probablement encore en détention chez son cousin le comte de Nidau, lorsqu'il mourut le 1^{er} février 1375. Comme il n'avait pas d'enfants de sa femme, la marquise Agnès de Hochberg, sa lignée, en qui on avait fondé les plus grandes espérances, s'éteignit avec lui. La seigneurie de Buchegg échut à sa sœur Elisabeth, femme du baron Jean de Bechbourg dont il a déjà été question. Cette Elisabeth avait reçu de l'évêque Senn, à l'occasion de son mariage, une dot de 1500 florins, constituée par des dîmes à prélever en Alsace. La donation fut déguisée en ce sens, que le comte de Frobourg et le chevalier de Bärenfels eurent le nom d'avoir payé la somme mentionnée au véritable donateur, l'évêque.

Le baron de Bechbourg, qui était riche à l'origine, dépensa toute sa fortune en guerres incessantes. En 1382, il participa dans l'armée du comte de Savoie, au siège et à l'assaut de Sion en Vallais et, à cette occasion, fut fait chevalier. Il fut tué à la bataille de Sempach. Lui et sa femme

avaient vendu, déjà en 1377 et 1378, les seigneuries de Munsingen et de Diessenberg ; en 1391, enfin, la veuve vendit également la seigneurie de Buchegg à la ville de Soleure. Elisabeth, qui avait eu une vie très éprouvée, mourut à Bâle à la fin de 1410, et avec elle s'éteignit le nom des Senn de Munsingen et de Buchegg. Elle avait vu tomber ou disparaître bon nombre d'autres familles nobles, telles que ses parents les comtes de Nidau et de Kybourg, en même temps qu'elle assistait aux progrès de la puissance des villes.

Les comptes de la ville de Porrentruy nous permettent encore de jeter un coup d'œil dans la vie de la famille Senn et de leur parenté et dans l'administration de la ville même. Les indications sont toutefois purement occasionnelles, car elles ne sont conservées que parce qu'elles concernent des dépenses de la cité. Il était de règle que les sujets fissent des cadeaux à leur seigneur quand ils venaient les visiter et c'est ainsi que les bourgeois de Porrentruy en offraient eux aussi à leur évêque quand il était dans leurs murs. D'ordinaire on donnait un bœuf, d'une valeur de 4 livres ; mais lorsque, en 1340 Jean Senn dit sa nouvelle messe, le cadeau fut de 3 bœufs. C'est ainsi que, pour la période de 1341, à 1350, nous voyons que l'évêque avait été dans son château de Porrentruy à la Noël de 1341 et 1347, à Pâques 1344, 1347 et 1350. La coutume et l'intérêt même de la ville exigeaient que l'on fasse aussi un cadeau, plus ou moins volontaire, au bailli et à sa femme. Lorsqu'en 1340 Burkhard Senn vint prendre possession de cette charge à Porrentruy, il ne reçut pas moins de 20 livres, ce qui ferait plus de 800 fr. de notre monnaie ; la ville tenait à se concilier sa faveur. Les cadeaux de Nouvel-An au bailli et à sa femme se montèrent dès cette époque d'ordinaire à 6 ou 7 livres, non compté ce qui était donné à la domesticité. Quand, en janvier de 1351, Burkhard Senn revint pour la première fois au conseil de la ville de Porrentruy, il reçut 5 petits florins qui lui furent remis dans un gant blanc qui avait coûté 12 deniers ; sa femme en reçut autant, également dans un gant

blanc. A partir de 1351, il fut admis que madame la baillive recevrait à Noël 5 florins, auxquels il fut ajouté dès 1361, un gulden pour sa fille. Le bailli recevait encore quelques présents à certaines occasions exceptionnelles, dont nous citerons celles-ci :

1342 févr. 1. Item vi sols que nos sinquames a bailly le vanredi devant lai chandelouse quant il nos requis que nos acheteissiens les chivalx en lai ville. — Item iiii livres que pour le bailly que pour pourchaicier en vers le dit bailly paix que nos laiseyt en paix de acheter les chevalx en lai ville.

1344. Item quant messire li bailliz fuyt repairez dou tournois de Baille que nos parlemes a luy pour langaul de Miecourt, li doneimes xxxiii s.

1345 (vers le 15 janvier). Item despanderent les bourgeois que furent a Blamont avec monsignour le bailliz per dues fois iiii s. iiii d. pour veor le champ de bataille.

1347, févr. 4. Item viii s 1^{er} jour de kareme que messire Bourquar paissai per ci que ont li sainquai a monss. le bailli vi florins que veilent C s. pour ce que il nos fut bons anvers monss. lavesque.

Nous avons déjà vu qu'il était dû des cadeaux également à Madame la baillive. En 1339, la dépense de ce chef se montait à 10 florins d'or « donnés à noble dame Anne de Neuchâtel, femme monsire Burkhard de Müsingue ». C'était apparemment la première fois que cette dame venait à Porrentruy et c'est pour cela que le cadeau était si élevé. Lorsque la baillive était en couches, c'est alors qu'il convenait tout particulièrement de lui faire plaisir. Nous lisons à cet égard vers fin mai 1342 : »

1342, (vers la fin de mai). Item pour maidame lai baillie quant elle gisait danfant lx s. Item pour sai nurruce v s. Item que pour le bailly que pour lai dame de Nydoys quant elle vient veoir sai suer la baillie quant duyt gesir danfant xii s. vi d.

1344 (fin de juin ou juillet). Item chies Maigrechart pour le joie dou filz monss. le bailly en vin iii. vi d. —

Item quant maidame gesoit de son novel filz que pour maidame que pour lai nurruce v florins et v s., some per tot Ciiii s.

A fin juin 1353 nous lisons également : « Item à Madame la Baillie, quant elle jut d'enfant 3 florins ; item, à la nurruce 2 s. » On donna moins ici parce que l'enfant était une fille — la future dame de Bechbourg. Pour récompenser des services particuliers, il fut fait une nouvelle dépense au mois de novembre 1344, à savoir : « 1351. Item une cemaire de vin que hont ceinquont maidayme lai baillie quant elle en commençait lai gaibelle vaut xxxij d. 1344, avant la St-Martin. Item a chastel doneimes maidame quant elle revint de Musingues de bone estronne et pour plusours provises qualle nos avoit fait pour lai ville iiii florins que se montirent adonques lxxviii s.

1343, fév. 2. Item sinquaines maidame la baillie le jour de lai chandelouse de courtosie vi s. pour vin.

Les cadeaux en vin, à faire aux personnages de distinction et à leur suite, chargeaient tout aussi lourdement la caisse de la cité. Le bailli lui-même faisait assez souvent son profit de la coutume ; la ville se montrait également accueillante envers les nobles de passage et considérait comme un honneur de les héberger. Pas n'était besoin pour ces petites réjouissances, d'événements extraordinaires, comme, par exemple, lorsque le chevalier Jehan Mache-laire (= Mazerer, Mazerel) revint de Prusse (mai 1344) et une autre fois d'Angleterre (1343), lorsque, en 1350, Richard Stoquard et d'autres gens de Porrentruy, ou en 1351, le chevalier Henri d'Undrevelier dit Vøge et Huguenin de Sonvilier rentrèrent de Rome, ou encore lorsque Burquard Senn revint de Savoie (14 avril 1360).

Quand un noble était fait chevalier, — ainsi que ce fut le cas en 1351 pour les seigneurs Wonecelz (= Wezelo de Mörimont ?) et Fourquair (Hugo) de Cœuve et en 1353 pour le sire d'Asuel, — la ville était tenue d'offrir un vin d'honneur. On buvait en général à ces occasions de 2 à 5 channes, quelquefois plus ; la channe contenait un litre et $\frac{4}{5}$, tandis que la cimaire représentait 2 channes et $\frac{2}{3}$,

soit environ 5 litres. Quant à la valeur de l'argent à cette époque, nous pouvons la déterminer par comparaison entre le salaire journalier d'un maçon de ce temps-là — soit 3 s. — et celui d'aujourd'hui — en moyenne 6 frs. — ce qui fait pour le sol 2 frs. en valeur actuelle et pour la livre 40 fr. Pour certaines choses, nous trouvons un prix plus élevé qu'à notre époque, pour d'autres, par contre, un prix sensiblement plus bas. C'est ainsi qu'un charroi à deux chevaux revenait à 5 s., et un demi-charroi (à un cheval) à 3 s., soit donc à 10 et 6 frs. Les bœufs, donnés en cadeau à l'évêque, étaient donc très bon marché, puisqu'ils ne coûtaient que 4-6 livres, c'est-à-dire 160 à 240 frs valeur actuelle. Nous ajouterons que le prix du vin variait considérablement ; il allait de 50 centimes à 1 fr. le litre. Les cadeaux en vin étaient quelquefois remplacés selon les circonstances, par un repas, qui était évidemment beaucoup plus onéreux. Voici quelques exemples de pareilles dépenses :

1346 (fin décembre). Item ont sinquay a monss. Bourquart i esquot quant il vent en ceste vile que li conseil et plusiour atres despanderent iiii liv.

1347, nov. 4. Item monss. Bourquar nostre baili le diemange apres lai touz sains li sainquont i escot de lx s.

1347, avril 5. Item le jeudi apres paiques i escot de xx s. que on sainqai a frere monss. donze Conrait.

1342, mai 5. Item le domange apres lai saint Jaque et saint Phelippe pour les suers monss. de Baille et pour mai dame lai baillie sinquames xxxi s.

1357. Item fit messire a paie a conseil i escout de cl s. que ma dame ne estait pais cil.

En 1358, les nièces de M^{me} la Baillive, soit les comtesses de Kibourg et de Thierstein, se virent offrir 2 cimaires de vin et plus tard encore une.

Comme on le verra par les extraits concernant les années 1362 à 1364 que nous donnons dans les annexes, le bailli Senn ne se faisait pas faute de disposer des finances de la cité quand l'occasion s'en présentait.

Nous trouvons une notice intéressante concernant la jeune fille du bailli : A l'âge de huit ans déjà, soit vers

la Noël de 1361, elle est en effet nommée dame de Bechbourg. En 1363, lorsque son père la mena pour la première fois à l'autel, sans doute pour la communion, la ville lui offrit un vin d'honneur.

Les comptes donnent encore d'autres indications d'un certain intérêt concernant la participation de la ville de Porrentruy au siège de Zurich en 1351 et 1352. La cité dut se procurer une bannière, fournir des chars et payer les hommes d'armes, d'où une dépense considérable — et lourde pour la petite ville — qui n'était pas encore entièrement payée en 1353. Voir à cet égard les extraits qui figurent plus loin comme annexes.

Les comptes révèlent aussi des choses absolument inconnues. comme par exemple, qu'il y avait des différends entre Berne et Bienne en mai et juin 1351, si bien que des Bruntrutains allèrent en garnison dans cette dernière ville. Nous lisons à cet égard :

1351 (Mai et Juin ?)

« Item xviii s. que on despendont quant les nouvelles venirent que cils de Berne haviert assaigiez ces de Biegne que li consoult et plusours des proudomes despandesrent chiez le Mitrat. item quant hont esleisont ces que devient aler en guernison a Biegne xv sols que li consalt despendesrent. item ii cemaies de vin que ont sinquont monss. le vicaires quant il vent pour comander les sergans que alessant ai Biegne, vellant v s. iiii d. item quant li sergans allesrent ai Biegne en garnison quil despandesrant chiez le Mitrat x ij s.

(Vers Pentecôte ?) item quant li sergans revenesrent de Biegne xxxj s. quil despandesrent per trois mangiers ii chiez Patat et hun chiez le Mitrat. item xlvij s. que il despandesrent ai Byhegne ».

(En octobre ?) « Item sunt plaidiez les arbelastres ai refaire ai cest de Nydoiez pour viii liv. de que Jehannenat lour en hay paihiez suis l s. — item ix sols pour le chevalz que pourtaut les arbelastes ai Byene ».

Ces quelques considérations peuvent suffire pour donner une idée de certains côtés d'une époque que nous ne comprenons plus guère, tant elle est différente de la nôtre, mais qui avait pourtant son charme et qu'il importe de ne pas laisser tomber dans l'oubli. Si nous avons choisi Jean Senn et sa famille, pour l'illustrer, c'est parce qu'ils ont joué un rôle éminent, bien que fugace, dans la petite patrie jurassienne.

D^r HENRI TÜRLE^r,
professeur et archiviste cantonal.

Sources : Comptes de la ville de Porrentruy ; Monuments de l'histoire de l'ancien Evêché de Bâle par J. Trouillat, vol. 3 et 4 ; Fontes Rerum Bernensium, vol. 5 à 9 ; Vautrey, Histoire des Evêques de Bâle, vol. 1 ; R. Wackernagel, Geschichte der Stadt Basel, vol. II, 1 ; Basler Urkundenbuch, vol. III et IV ; A. Bernouli, Basler Chroniken, VI, 263 ; Schweizer. Geschichtsforscher, XI (Buchegg) ; Manuel Généalogique pour servir à l'Histoire de la Suisse, I, 23, 70 et suiv., 244, 412, 341 ; Mathiae Neoburg. Chronica, ed. G. Studer.

Annexes :

1. *Extrait des Comptes de la ville de Porrentruy concernant les expéditions de Zurich.*

(Le 14 Sept. 1351 le Duc Albert d'Autriche marchait avec son armée contre Zurich, dont il commença le siège le 20 Sept. On négocia cependant bientôt la paix. Dès le 19 Juin 1352, le Duc reprit ses opérations contre Zurich et établit son camp le 21 Juillet près d'Hœengg. Ses troupes quittèrent leurs positions d'attaque le 7 Août).

1351. Item pour hun *panneceb* quant hont allont ai Churich xxvi deniers*). Item quant hont allont en lai chevaichie

*) Note. La livre est de 20 sols (s.), et le sol de 12 deniers (d.).

ai Churich vij emins de avoine que ont devont a cherretom xiiij s. item quant les nouvelles venirent que hont allait en lai chevaichiez ai Churich per trois foies que li consalt fut ensemble et pour despans que li sergans feirent et li consalt quant il en allesrent en lai chevaichiez xliij s. item quant li sergans revinesrent de lai chevaichiez pour despans que il feirent le soir et le main lvij s. item quant ont envihout vers les sergans vi s. que hont devont a hun geuerçon. — Item quant messire li baillis vent devers monsseignour pour dire que hont eslesseit quarante sergans pour aller en lai chevaichiez ai Churich et hont ne ham haviait esleit que vent, iiij flourins que li seinquont pour ce que il fiest graicousement que valent lxx s. — item quant hont allont en lai chevaichiez ai Churich pour les despans des sergans pour juglair pour cheretom pour cherraites pour leurs despans ix liv. et ii s. item pour le paiement des sergans de Churich xxviiij liv. et ij s. fait per le consalt entierement. item pour le juglair de Churich et pour som guerçon de lai chevaichie desp. xxi s. item pour le loier de Guillaume filz dayme Elenay et de som frere Richair de lour chevaulz et lour cherrat cent et huit soulz.

Item ij cemaies de vin que ont seiquont monss. le baillis quant il revient de lai chevaichiez de Churich, valent v s. iiij d. item quant hont allont paller ai monsseignour de Baille pour les sergans que estient estez ai Churich en lai chevaichiez qu'il disoit que il haviaient mangiers les bestes ij s. que channenat doneit es ij pourtiers.

1352. Item iiij florins que hont devont a baillis quant hont allont ai Churich, valent lx iiij s. Item ii s. pour lai festure des dous pannecels Bourquart filz Chioutat. Item vi s. pour pourtait lai lettre apres les sergens ai Churich et fuit compait per devant le prevost. — Ce sunt les missions que Wlrms. Pagniatte hai fait en lan dessus dit pour lai chevaichiez de Churich pour xxvij florins valent xxi liv. et xij s. que hont gergont Patat et Thomassins pour faire les despans. — item de la premiere cuemenaince de lai chevaichiez de Churich xxv s. que li consalt despandat en getant. — Some de lai chevaichiez

de Churic cent et seix libvres et iij s. et ij s. Bourquart filz Chioutat pour lai festure des panneceals de sour plus.

1353. Item pour la chevachie de Churiz IIII ccc liv. vj s, vj d.

1454. Item x s. pour le deffaul de la gourgiere Holriz Savaigaz que fuit perdue devant Churiz.

Extrait des comptes de la ville de Porrentruy des années 1362 à 1363.

1362. Janvier 1^{er}.

Item le jour de lan nuefz v channes de vin valent XXV, sinquon monss. le baili que vent des vers monss. de Baile, chiez le Mitrat.

Janvier 29, 30 : Février, 27, 28.

Item senbe devant lai chandelouse sinquon a conte de Abspourg I cimerre de vin, presant monss. le baili valoit 2 s. — Item le dimange apres sein Mathie... valent 4 s. — Item le diemange devant lai Chandelouse que messire li bailiz estoit venuz dou tournois li sinquot et fit paier 8 s. chies Stanger. — Item le sambadi apres que messer li baili et maidame furent saingniez, lour sinquont ij cimerres de vin valent 4 s. Item le lundi devant Karesmatram que maidame fuit chies le prévost, li sinquont I cimerre valet 2 s.

Mars 22.

Item le merdi en me karesme que messire li bailiz fuit sainniez, li saincont j cimerre de vin valet 2 s.

Avril 23.

Item les sembe apres passques sinquot labasse lai suer mons. de Baile, présent prevost et consaiz, 2 cimerres de vin valant 4 s.

Mai 4 et 31.

Item le mercre(di) apres sainte croux que messire li bailliz baigniet, li sinquont I cimerre de vin valet 2 s.— Item le merdi apres lascension nostres(eignour) fit paie messire li bailiz 2 channes de vin, eodem die estoit saingniez que on li ot sinquat I cimerre valet tot 3 s.

Juillet 3 (?).

Item le diemange devant lai foire da S. Hory maidame la bailie 2 channes de vin sus la busie pris chies Patat valent 12 s.

Août 13.

Item le senbe(di) devant nostre dame en me ost me fit paier messire li bailiz 9 s. 3 1/2 d. chies Aigni que mangiet, camis madame estoit es noices ai Nuefchesteil, par le prevost Hori Savaig(at).

Septembre 22 et après.

Item jeudi devant S. Michie que messire et maidame furent saingniez sinquont j cimerre que valent 4 s, — Item quant li fiz monss. le baili vuilai aller es estudes, requit con li aidest par le prevost et prit on a cort(esie) par le quomenal quil avoit et que on li devoit 6 florins, il nelan soffisse pas, on l'en done 10 florins pour ce que li cansaz li avint a faire de pluss. besoigne que on ne pouvoit se par luy non par devers monss(ire) et pour que fuit bons ai lai ville et gracious valent XIXxx s. 4 d., somme 9 liv. 13 s. 4 d.

Novembre 25.

Item le vendredi jour sancte Katerine fit paier messire li bailli 13 s. 4 d. chies Stangue que on parlai dou fait Thieb. de Rocour et les fit sinquai a mari sai fille, present le prevost, Hori Savaig, et le consat en partie.

Après Déc. 25.

Maidame lai baillie V flor. de estraine apres nat. item sai fille i flor., a la menie 21 s.

1363 Janvier 23, 29.

Item le jour sein Vincans 8 d. pour le fil monss. le baili et pour son escuier chies Stangue. — Item quan mess. li bailiz vint dou tournois de Baile le diemange devant lai chandelouse, fit paier i escot de viij s. chies Stangue, par prevost, consat, gent(ils) hommes et bourg(eois).

Février 19.

Item quan mess. li bailiz vint dou tournois de Strabour die bordarum fit paier chies Stangue 5 sols par pre (vost) et consat.

Mars, 7.

Item le merdi devant lai mekaresme que mess. fuit ai Baile ai j journe pour le fait de prisons, li sinquo iiij flor. pour ce qu'il lour fuit bons.

Mars, 14.

Item le merdi apres dominica letare fit paier messire li bailiz quan il ot trat sai fille ai hostaul et fuit revenuz chies Thoreval, par le prevost, dou consat et des gent. et borg. xiiij s.

Avril, 2.

Item le jour de pasques fit paier chies Thoreval mess. baili iii s. ii d. pour luy (et) les arbaletriers quorent trait avec luy. Item le merdy apres pasques flor(ies) (= 28 mars) fit paier li bailiz xiii s. chies Thoreval.

Avril, 11.

Item le mardi apres quasimodo fuit maidame li bailie sainie, li sinquo i cimerre de vin, valet iiij s. vin pris chies Vouli.

1363, Mai, 14.

Item dominica ante pentecostes monss. le baili celu de Barnes i cimerre chies Stangue, pris chies Jaiquart, valet iii s. iiij d.

Peu après. Item es moines de Lucelans fit sinqua messire li baili i cimerre de vin, valet iiij s. viii d.

Mai 16., 23.

Item le merdi après l'ascension que messire li bailiz bainiet, sinquo i cimerre que valet iiij s. iiij d, prevost, consat et il estoit li sire d'Essuel. — Le merdi apres penthecoste estoit messire li bailiz saigniez, ot j cimerre acheste que val. iiij s. viiiij d. et apres mangier vint aval, fit paier chies Thoreval iiij s. viij d., tot par pre(vost) et consat.

28 mai. Die trinitatis chies toreval que li abeletriers orent trat avec luy, fit paier chies Toreval x s. et trural ii channes que valent ii s. iii d. par pre (vot), consat et plus. atres.

Juin 3. Item le senbe apres lai trinite xii s. fit paier messire baili chies Thoreval, present le prevost.

Juin 13, 15. — que le merdi, que le juedi par ii fois i cimerre de vin, valet iii s. ii d. par monss. le baili chies Thoreva.

(fin de Juin). Item le dimanche devant lai foire S. Hori que Langueb. estoit ai Baile, fit paier mess. li bailiz par le prevost chies Stangue vi channes de vin prise chie Guillaume, valent v s. et chies Magrechet ii channes, que valent ii s. ii d.

Août 9. Vigilia Laurentii monss. le baili fit paier ii channes chies Stangue, valet xviii s., prevost, Ploiebuche et plus. atres.

Août 15. Die assumptionis Marie que on pledaïet des bestes de lai charete, fit paier mess. bailiz i cimerre de vin et ii peinz, valent tot iii s. v d.

Août 24.

Item die Bartolomei... mai dame lai bailie chies monss. P. Willermat j cimerre vin, val. iij s., pris chies lai Chevrate.

Août 28. Item le lundi apres Bartolomei chies Aign. fit paier mess. li bailiz xxiiii s., present luy, loffemestre, Johan de Say, pluss. seignour et borgeois questient ai lai jornee Morelat de Chevene, par prevost, consat.

Sept. 4. Item le lundi devant lai nativite nostre dame chies Thoreval i escot de xx s., fit paier mess. li bailiz et sinqua a monss. Henri le Voge.

Sept. 17. Dominica ante Mathei quon tint le ple des colunger, fit paier mess. li baili chies Magrech. i escot de xx s., present monss. B. Spoilar, le vouaï, le prevost et pluss. atres et les mande querir apres mai (n) gie pour le paier.

Oct. 25. Item le mescre(di) apres sein Luc que dou consat, Delemon, de S. Ursanne et mess. li Voges furent ci que li sergens estient sus lai montaigne pour venir, fit paier mess. li baili i escot de xxviii s., et il fut mess. B. Spolar, prevost, dou consat, dou quemena.

Nov. 26. Dominica ante festum Andree par lacour dou consat et dou quemena furent a Baile B. Chamon, W. Ploiebuche et B. Chioutat pour parler de nos prissons et une jornee que mess. li bailiz il avoit, demorerent iii jors, costerent de luier li chivaz xxx s. et despandirent a Baile xxxv s. et chies Ploiebuche que ai laler que a revenir ix s. VI d.

Nov. 29. Item vigilia Andree que mess. Nuce, mess. li Voges, li vouhez furent ai Granges ai une jornee, despanderent XXX de que li bailiz fit paier XV s. chies Aiguin. Le jour apres a revenir..., item ii channes de vin eodem die fit paier li bailiz chies le prevost, XX d.

Décem. 12. Le merdi devant saincte Lucie mess. li bailiz mande querir le consat, chies les prevost fit paier iii channes de vin, ii s. vi d.

Déc. 17. Le diemange après saincte Lucie fit paier mess. li bailiz chies le prevost iii channes de vin, valent iii s. viii d.

Après Noël. Primo maidame l'ai baillie v flor. destraine et sai file j flor. et la menie xxvi s.

1364. — Avril 17. Item le venredi devant sein george vint mess. le bailiz devers Bouechque, mande le prevost, le consat parler ai lui a cheste, li sinquon i quartal de vin, valet ii s. viii d.

Août 10. Item le jour sein Lorent que Johan de Vareroile, Johennat dou Chesteil, Magrecher furent que messire li bailiz avoit fait ajourner devant monss(eigneur) que navient chevachie, despanderent xviii s. ii d a Lofon.

18. Item le venredi apres revint mess. li bailiz, pour luy aipaisie, li sinquon i escot de xvi s. ii d.

Oct. 30. — Item le merdi devant lai tos seins que li prevost, Magrecher, R. li favres, Joh. de Vareroille furent parler a monss(eigneur) par laicourt dou quemenal pour ce que messire li baili partoit, despandirent que ci que ai Delemon xxxiisols.

Décembre. — Item quan mess. Nuces (Henri de Morimont) li bailiz vint ci novaillement, li sinquon ii cimerres de vin chies Lanchemant que resinq. a seigneur de Esuel valent x s. viii d. pris chies Thorev.

(Il y a encore pour cette année 1364 d'autres notices se rapportant au bailli Senn, mais elles n'offrent que médiocre intérêt).